

ACADEMIE DE  
RFNNS

ETABLISSEMENT  
Collège Georges  
Brassens  
35650 LE RHEU

## PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2017-2018

Numéro de séance : 7

Date de convocation : 02 octobre 2018

Présidence de : M. DANDIN, Principal

Quorum : 15

Nombre des présents : 18

Nombre d'absents excusés : 11

### SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes désignation	N°
----------	------	------------------	-------------------------------	----

Approbation de procès-verbal du 03 juillet 2018.  
Approbation de l'Ordre du jour.

#### I- Affaires pédagogiques et Vie scolaire

Sujet 1.1 – Bilans et calendrier prévisionnel  
pédagogique

A - Bilan de l'orientation et des examens 2017-2018

B - Bilan de la rentrée de septembre 2018

C - Calendrier prévisionnel pédagogique 2018-2019  
(organisation en deux semestres)

Sujet 1.2 – Règlement intérieur et téléphone  
portable

Sujet 1.3 – Projet de programme d'information et  
d'orientation pour l'année 2018-2019.

Sujet 1.4 – Répartition des IMP pour l'année  
scolaire 2018-2019

Sujet 1.5 – Voyages scolaires et tarifs des séjours à  
l'étranger.

#### II - Affaires administratives et financières

Sujet 2.1 – Projet de reconstruction du collège  
(réponse à la question diverse du CA de juillet  
dernier).

Sujet 2.2 – Tarifs 2019

Sujet 2.3 – Convention logement de fonction

#### II- Questions diverses

Signatures



Le Président

Le Secrétaire

## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 02 octobre 2018

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
<b>Administration</b>	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	x						
	Adjoint	TISSOT Florence	x						
	Gestionnaire	NICOLAS Philippe	x						
	CPE	MENOUD Clotilde	x						
	Agent comptable	BOSSER Nicolas							
<b>Elus locaux</b>	Collectivité de rattachement	COULOMBEL Ludovic	x						
	Groupement de commune	BILLARD Armelle			x				
	Commune siège	PITTOIS Yannick	x						
	Commune siège	PETARD – VOISIN Mme	x						
	Commune siège								
	.....								
<b>Personnalité qualifiée</b>		PELHATE Frédéric			x				
<b>Total</b>	<b>10</b>		<b>7</b>	<b>0</b>	<b>2</b>				
<b>Personnels de l'établissement</b>	Personnels d'enseignement	DELEBECQUE Christophe	x						
		LEGEAIS Vincent			x	CARRE Rozenn	x		
		STEFFANUT Sylvie	x						
		DANDO Géraldine			x	ROIGNANT Laurence	x		
		SAGOT-DANIEL Marie-Odile	x						
		GOMEZ Nelly	x						
		MONTAROU Karine	x						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	LOUCHET Lyonnell			x				
<b>Total</b>	<b>9</b>		<b>5</b>	<b>0</b>	<b>3</b>		<b>2</b>		
<b>Parents d'élèves et élèves</b>	Elus parents d'élèves	PETIT Patricia			x				
		MENARD Cédric	x						
		NICHOLAS Gwenaëlle			x				
		PATRIARCHE-PATY Nathalie	x						
		MILON-BUAN Anne			x				
		LASSALAS Jacques	x						
		CLAUSSE David	x						
	Elèves	GUILLARD Lisa			x				
		CODET Pauline			x				
		DIBAKALA Prince-Nathan			x				
<b>Total</b>	<b>10</b>		<b>4</b>	<b>6</b>					



Monsieur le principal ouvre la séance à 17h45 car le quorum est atteint avec 15 membres présents. Il propose de soumettre au vote le procès-verbal du conseil d'administration du 3 juillet dernier.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des 15 membres présents.

Monsieur le principal rappelle que l'ensemble des procès-verbaux sont mis en ligne sur le site internet de l'établissement.

A 18h, quatre membres rejoignent le conseil qui comprend désormais 19 membres.

Monsieur le principal donne lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter deux questions diverses proposées par les représentants des parents.

## **RUBRIQUE I. Affaires administratives et financières**

### **Sujet 1.1 – Bilans et Calendrier prévisionnel pédagogique**

#### **A - Bilan des examens de l'orientation à la fin de l'année scolaire 2017-2018 (voir documents joints).**

Monsieur le principal dresse un bilan des examens de juin dernier et de l'orientation après la classe de troisième et présente les résultats détaillés à travers deux documents remis aux membres du conseil.

183 candidats ont été présentés au brevet et 167 candidats ont été admis soit un pourcentage de réussite de 91,26 %). On peut constater une légère baisse des résultats en pourcentage, baisse que l'on observe également au niveau départemental, académique et national. De nombreux facteurs peuvent expliquer ces résultats, une épreuve de français moins bien réussie, une augmentation sensible des élèves en grande difficulté scolaire.

Monsieur le principal présente ensuite l'orientation en fin de troisième. Tous les élèves ont été affectés y compris les élèves qui n'ont pas obtenu le DNB. On peut observer que l'indicateur « taux de passage en seconde GT » est en baisse sensible au niveau départemental, académique et national mais ce n'est pas le cas de notre établissement pour lequel le taux de passage en seconde GT reste stable et à un niveau élevé (10 points au dessus des taux de référence).

Monsieur le principal indique qu'un travail de réflexion va être engagé cette année concernant les élèves en difficulté, cela concerne une dizaine d'élèves tous les ans, près de 10 % d'un niveau.

Monsieur le Principal félicite l'ensemble des collègues de l'établissement pour le travail effectué tout au long de l'année auprès des élèves et de leurs familles.

#### **B - Bilan de la rentrée de septembre 2018**

Monsieur le principal présente un bilan global de la rentrée 2018 et commence par faire un point sur les effectifs, niveau par niveau, à l'aide d'un tableau synoptique remis aux membres du conseil.

Monsieur le principal montre que les niveaux cinquième et quatrième sont en « tension » avec des classes chargées et une répartition des élèves dans les classes complexe en raison des combinaisons de langues et d'options. Les groupes sont très chargés en espagnol, à 30 élèves en quatrième. Les deux autres niveaux ont un effectif convenable avec des conditions particulièrement favorables pour le niveau troisième avec un effet de seuil très avantageux avec en moyenne 25 et 26 élèves par division. Il faudra être attentif à l'évolution des effectifs pour l'an prochain et surtout au niveau troisième (les 7 divisions actuelles de quatrième devront produire 8 divisions de troisième, année d'examen et de préparation du lycée).

Monsieur le principal indique maintenant la « nouveauté de l'année » avec l'introduction de l'enseignement facultatif de chant choral. Pour cette première année, le choix a été fait de faciliter l'inscription des élèves pour ce nouvel enseignement en ouvrant à l'ensemble des élèves sans restriction. C'est ainsi 111 élèves qui ont choisi de commencer ce nouvel enseignement placé le mardi de 11h40 à 12h35 sur la grille horaire de l'établissement.

L'enseignement facultatif de latin a été réorganisé au niveau de l'horaire (2h pour les trois niveaux du cycle 4) et le nombre d'inscrits reste élevé (103 élèves)

Monsieur le principal fait cependant remarquer que la mise au point des emplois du temps devient de plus en plus complexe avec les contraintes imposées par les différentes options. Il conviendra de se pencher sur l'ensemble de la carte de formation dans les années prochaines.

Monsieur le principal en profite pour rappeler son souhait de relancer la liaison collège – lycée et envisage de se mettre en relation avec le lycée Monod.

Monsieur le principal fait ensuite un point sur l'affectation des nouveaux élèves de sixième:



93 % des élèves arrivent du secteur (180+17 élèves du privé), 15 élèves seulement ne sont pas du secteur et ont obtenu une dérogation pour s'inscrire dans notre établissement.

Monsieur le principal indique que l'établissement va inscrire dans les prochaines semaines des élèves allophones, quatre élèves dans un premier temps, qui ne sont pas nécessairement du secteur du collège, cela en raison de la saturation des effectifs dans de nombreux collèges rennais. Ils seront répartis dans des classes pour suivre le plus grand nombre de cours mais seront pris en charge par une enseignante de FLS (français langue de scolarité).

### **C - Bilan de la rentrée de septembre 2018**

Monsieur le principal présente les grandes dates du calendrier pédagogique 2018-2019 ( les examens et examens blancs, la semaine de stage pour les troisièmes du 26 au 30 novembre 2018 et la période retenue pour les voyages scolaires en quatrième du 18 au 22 mars 2019). Concernant l'organisation en deux semestres, monsieur le principal indique que l'expérimentation mise en place l'année scolaire précédente est reconduite mais que des modifications substantielles seront apportées suite au bilan effectué en interne et aux nombreux échanges avec les représentants des parents. Un conseil pédagogique a eu lieu sur cette question, il reste quelques points à ajuster puis une note sera adressée à l'ensemble des parents pour leur présenter l'organisation en deux semestres de cette année scolaire 2018-2019. Il indique déjà les changements qui sont décidés ( 4 réunions de rentrée au lieu de 3 l'année passée, un bilan intermédiaire mi-semester sous forme de relevés de notes, relevés remis aux familles en sixième). Certaines décisions sont encore en discussion.

Une représentante des parents demande s'il y aura des appréciations sur les bulletins de mi-semester, Monsieur le principal répond que oui. La décision a été tranchée en conseil pédagogique.

Les représentants des parents sont favorables au bilan de mi-semester pour favoriser une réaction plus rapide des familles.

Monsieur le principal termine son intervention avec les changements concernant la vie quotidienne au collège. L'accès au collège, les entrées et les sorties, s'effectuent désormais exclusivement par les portes d'entrée, le petit forum est désormais un « sas » entre le grand forum où arrivent tous les élèves et les salles de cours (les tables de ping-pong ont été enlevées et de nouvelles tables seront installées à l'extérieur). La vie scolaire a été entièrement déplacée et se trouve désormais à l'entrée de l'établissement, en face de l'accueil.

Tous ces changements ont été opérés avec un double objectif, renforcer la sécurité concernant les accès et les déplacements au collège et améliorer le bien-être au quotidien de tous en réduisant le niveau sonore à l'intérieur de l'établissement.

Madame ma principale adjointe intervient pour présenter les modalités de prise en charge des élèves sous différents protocoles.

Une vingtaine de **PPS** (Projet Personnalisé de Scolarisation) ont été mis en place à la rentrée pour les élèves souffrant de handicap avec une priorité aux élèves qui ont besoin de soutien sur le temps.

La MDPH notifie les besoins pour une affectation des moyens humains (AVS : Assistant de Vie Scolaire).

Presque toutes les AVS ont été nommées (6) : 5 collègues AESH + 1 collègue CUI. Les besoins pour les élèves prioritaires (AVS à temps complet 24h) sont pourvus mais les besoins pour des AVS mutualisées ne sont pas encore couverts. Madame la principale adjointe explique que le recrutement est difficile et qu'il y a un délai entre les préconisations de la MDPH et l'ordre de recrutement, la professionnalisation du métier d'AVS est en cours, cela va dans le bon sens.

Une trentaine de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) ont été identifiés concernant des élèves présentant une allergie alimentaire ( une situation particulière concerne un enfant qui souffre d'une allergie alimentaire grave).

Une proposition de panier repas a été faite en début d'année auprès des 7-8 familles concernées pour limiter les risques. Le personnel de la cantine n'est pas en mesure de repérer chaque élève allergique et certains ne se manifestent pas lors de leur passage au self. Ce dispositif n'a pas été bien accueilli par les familles et une concertation approfondie a été mise en place avec ces familles pour avancer conjointement vers une prise en charge sécurisée.

Suite à cette concertation, l'équipe de direction a mis en place un nouveau protocole avec une information quotidienne sur les produits allergènes contenus dans les menus. Ils sont affichés à la fois sur le site du collège pour les parents et sur la ligne de self au niveau de chaque plat. C'est un travail quotidien exigeant mais indispensable pour que ces informations soient à jour.

Monsieur l'adjoint gestionnaire précise qu'il y a de plus en plus d'enfants allergiques. Les familles concernées ont été reçues avant la mise en place de cette signalisation et les enfants se sont engagés à bien lire les vignettes avant de se servir au self.



Le protocole d'intervention est toujours de rigueur. Une formation dispensée par l'infirmière du collège est prévue pour le personnel de l'encadrement et de vie scolaire.

Enfin, pour les enfants qui ont des **troubles d'apprentissage**, des PAP (Plan d'Accueil Personnalisé) ont été mis en place (entre 70 et 80), leur augmentation est exponentielle.

Pour mieux gérer ces particularités, les professeurs suivent une formation qui a débuté le jeudi 28 septembre par une conférence. Elle sera suivie par trois ateliers prévus les semaines à venir. Ces ateliers par matières permettent de mieux cibler les différentes formations.

La personne qui anime cette formation est une doctorante spécialisée dans les problèmes «Dys».

En lien avec l'association des parents d'élèves, un autre dispositif est proposé. Des familles d'enfants «Dys» du collège seront invitées à participer à un travail sur l'impact de l'entraînement, sur la mémoire à court terme.

Des enseignants de collèges et du Lycée voisins ont été invités.

Un représentant des parents remarque que le collège compte statistiquement beaucoup de «Dys», sont-ils tous effectifs ou bien identifiés ? Madame ma principale adjointe confirme le nombre très élevé d'élèves et l'intérêt de la formation pour trouver des solutions et faciliter l'apprentissage des ces enfants.

Pour répondre à une question des représentants des parents, la conseillère principale d'éducation explique que la mise en place de fiches de suivi est indépendante des conseils de classe et les parents sont bien sûr avertis et doivent signer le relevé hebdomadaire.

## **Sujet 1.2. Règlement intérieur et téléphone portable.**

Monsieur le principal indique que la loi sur les téléphones est entrée en vigueur à la rentrée et s'applique donc au collège. La loi précise aussi que chaque établissement devra modifier son règlement intérieur, le paragraphe sur les téléphones portables, pour prendre en compte les spécificités locales.

Monsieur le principal considère que eu égard à la particularité de notre établissement, la modification du règlement devra être instruite avant de faire l'objet d'une décision du conseil d'administration. Il propose d'installer un groupe de travail animé par Madame la conseillère principale d'éducation, en utilisant le vademecum de référence.

Le groupe de travail sera composé de représentants de parents d'élèves et de représentants des personnels d'enseignement et d'éducation. Une proposition devra être faite au prochain conseil d'administration du mois de novembre.

## **Sujet 1.3. Projet de programme prévisionnel d'information et d'orientation pour l'année scolaire 2018-2019. (voir document annexe)**

Monsieur le principal distribue le projet du programme d'orientation et propose de reconduire ce qui a très bien fonctionné l'année dernière : la table ronde avec les élèves de seconde de Théodore Monod. Le mardi ou le jeudi de préférence à cause des disponibilités de la Psychologue de l'éducation nationale.

Une représentante des parents regrette que les options STI2D ne soient pas suffisamment présentées (possibilité d'intégrer une classe de première en lycée technologique).

Monsieur le principal propose de contacter le chef de travaux du Lycée de Bréquigny (dont le collège dépend) pour favoriser un éventuel «mini-stage».

Une représentante des enseignants précise que des portes ouvertes sont proposées pour les filières spécifiques et que les inscriptions aux mini-stages se font à ce moment là.

Un représentant des enseignants précise que l'information est donnée aux élèves qui ne la transmettent pas forcément à la maison.

Un représentant des parents fait remarquer qu'il n'y a plus de forum des métiers. Monsieur le principal explique que s'il n'a pas été reconduit, c'est parce qu'il demande un investissement en temps et en moyens humains très important. C'est très intéressant mais il faudrait que tous les corps de métiers soient représentés, ce qui n'était plus le cas, précise une représentante des enseignants, et qu'il puisse être pérennisé.

Les représentants des parents d'élèves proposent d'essayer de motiver les parents pour organiser éventuellement un forum pour les quatrièmes et troisièmes.

D'autre part, le stage en entreprise nécessiterait une base de données pour faciliter la recherche d'entreprises.

#### **Sujet 1.4. Répartition des IMP pour l'année scolaire 2018-2019**

Monsieur le principal rappelle que les IMP ( Indemnités pour les Missions Particulières) ont vocation à prendre en charge et accompagner les activités en dehors du face à face pédagogique. Pour l'année 2018-2019, la dotation est de 10,5 heures (plus 2,5 pour le référent aux usages numériques) et est reconduite de manière très proche à celle de l'an dernier.

Monsieur le principal remet un tableau détaillé de la répartition des heures.

Le conseil d'administration donne un avis favorable à la répartition mise en place par Monsieur le principal.

#### **Sujet 1.5. Voyages scolaires et tarifs des séjours à l'étranger**

Monsieur le principal rappelle que le niveau quatrième est désormais le niveau concerné par les voyages et échanges scolaires (décision qu'il a prise l'an dernier).

Monsieur le principal présente les premiers projets qui ont été remis par les enseignants de langues :

Séjour à Rome (23 élèves) et Barcelone (54 élèves) pour les élèves de 401, 402 et 403

Séjour à Rome pour les élèves en italien (23 élèves plus 40 élèves du collège de Melesse)

Un projet pour l'Irlande est en discussion pour les élèves de 405 et 406

406-407 Londres, quelques élèves germanistes qui iront en Allemagne

Monsieur l'adjoint gestionnaire demande un vote du conseil d'administration sur les premiers projets :

Vote des tarifs :

**Rome** : 350€

> 19 votes «Pour» - 0 abstention – Délibération n° 8.

**Barcelone** (54 élèves) : 300€

Le déplacement s'effectue en avion depuis l'aéroport de Rennes.

> 18 votes «Pour» - 0 abstention – Délibération n° 6.

Monsieur le principal intervient pour préciser que des informations détaillées seront données lors des prochains conseils d'administration. Il indique que pour les élèves actuellement en classe de troisième, des projets de sorties pédagogiques sont en discussion.

**RUBRIQUE II. Affaires administratives et financières**



## **Sujet 2.1. Le projet de reconstruction du collège (réponse à la question diverse du précédent CA de juillet 2018)**

Monsieur le principal souhaite revenir sur ce point conformément à une question diverse du dernier conseil d'administration.

A ce stade le programme de construction (première étape) n'est pas complètement rédigé par le Département. Il faut faire un diagnostic précis de ce qui existe, lever tous les points indiqués par la commission de sécurité (état des circulations des fluides, préau extérieur, toilettes extérieurs ....)

Ce programme sera transmis au collège pour consultation et observations. Suivront ensuite le lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre (désignation de l'architecte et du bureau d'études) puis l'esquisse de construction (avec retour établissement pour consultation et observations). Les étapes suivantes seront l'avant projet sommaire (APS) (avec retour établissement pour consultation et observations), l'avant projet définitif (APD) (avec retour établissement pour consultation et observations) et le lancement du projet, permis de construire, choix des entreprises.

Le calendrier est le suivant :

Décembre 2020 : début des travaux.

Fin des travaux Déc 2022 et remise des clés Janvier 2023

Monsieur le principal termine ce point par une information sur des travaux extérieurs concernant l'entrée ouest (parking des bus) avec la pose d'un enrobé en lieu et place des pavés usagés . Les travaux débuteront le lundi 8 octobre et seront terminés au retour des vacances d'automne. Quelques nuisances sont prévisibles (accès au collège et bruit).

## **Sujet 2.2 . Les tarifs 2019 (voir feuille annexe)**

- **Tarifs repas**

Monsieur le principal introduit ce point sur les tarifs en rappelant que pour construire le budget 2019 qui sera présenté au prochain CA, il est indispensable d'arrêter les tarifs des repas dès à présent.

Monsieur le principal indique le cadre général donné par le Conseil Départemental avant de passer à la proposition des nouveaux tarifs pour 2019. Le Conseil Départemental, en matière de restauration scolaire, poursuit quatre enjeux : équité des tarifs, équité des collèges, amélioration de la qualité, maîtrise des dépenses.

Le coût de revient réel d'un repas dans les collèges publics du département est de 6,51€ (4,20€ pour les charges des personnels) hors investissement. Dans les collèges, la moyenne du coût d'un repas au forfait est de 2,98€ avec une fourchette de 2,68 à 3,28€.

Monsieur l'adjoint gestionnaire présente ensuite les propositions de l'établissement pour le budget 2019

Le prix du repas des élèves demi-pensionnaires 4 jours au collège étant inférieur à la moyenne départementale (2,98 €), le conseil départemental a fixé à 3 % l'augmentation possible du prix du repas. Les tarifs proposés suivant sont adoptés :

2,72€ pour les demi-pensionnaires 4 jours (+1,12%)

2,94€ pour les demi-pensionnaires 2 jours (+1,03%)

4,20€ pour les externes (+1,20%)

Les tarifs minima pour les commensaux fixés par le conseil départemental sont maintenus.

3,00 € pour les commensaux dont l'indice net majoré est inférieur à 465

4,00 € Pour les autres personnels

5,00 € pour les personnes « extérieures »

17 % pour les élèves et 20 % pour les commensaux

> 18 votes «Pour» - 0 abstention

Délibération n° 5

- **Tarifs location de salles, photocopies**

Vote des tarifs : voir feuille annexe

> 18 votes «Pour» - 0 abstention

Délibération n° 4

### **Sujet 2.3 Contrats Logement de fonction**

Une Convention d'Occupation Précaire pour le logement vacant du CPE est proposée à M.Ameziane. Le loyer mensuel est de 450 €.

Vote des tarifs:

> 18 votes «Pour» - 0 abstention

Délibération n° 3

## **RUBRIQUE III. Questions diverses**

### 1- Liaison CM2/sixième :

Madame la principale adjointe précise que le format a changé. Beaucoup d'énergie était dépensée pour des projets qui ne donnaient pas entière satisfaction. Les activités adaptées pouvaient fausser les impressions concernant le niveau attendu en sixième.

Une plus grande concertation entre les équipes serait peut-être souhaitable et préférable.

Monsieur le principal précise que la réforme inclus la sixième dans le cycle 3 qui commence primaire (CM1-CM2-Sixième)

Les parents d'élèves souhaitent que le lien ne soit pas rompu avec le primaire mais sur ce point ils ont été rassurés.

### 2- Le petit forum :

Monsieur le principal rappelle que les tables de ping-pong ont été enlevées. Elles étaient source de bruit et d'énervements. Le nombre d'élèves a augmenté et les élèves ont aussi changé.

Des tables vont être installées à l'extérieur face aux fenêtres de la Vie scolaire.

Le petit forum sera utilisé par temps de pluie, pour des expositions, un nouvel usage devra être envisagé pour cet espace aujourd'hui entièrement vide.

Madame la conseillère principale d'éducation précise que l'espace disponible n'a pas énormément changé. La nouvelle réglementation concernant l'accès à l'infirmerie gêne certains mais il y a moins de déambulations dans les couloirs et certains élèves sont contents d'y trouver du calme.

Monsieur le principal précise qu'en réduisant l'accès au collège à une seule entrée nous avons augmenté la sécurité de l'établissement.

Il faudra sans doute plus de bancs mais ces remarques seront à prendre en compte pour la prochaine restructuration.

Monsieur le principal indique que l'ordre du jour est épuisé et met fin à la séance à 20h45.



## TARIFS DIVERS 2019

### Proposition tarifs divers :

Café : 0,50 €

Photocopie A4 : 0,10 €

Carnet de liaison : 10,00 € (en cas de perte,...)

Carte d'accès au restaurant : 5,00 € (en cas de perte,...)

Dégradation ou perte : prix du remplacement ou de la réparation.

Utilisation de la salle polyvalente pour répétitions (journée 9h-17/19h) avec chauffage : 60 €

Utilisation de la salle polyvalente pour répétitions (journée 9h-17/19h) sans chauffage : 50 €

Utilisation de la salle polyvalente pour répétitions (soirée) avec chauffage : 40 €

Utilisation de la salle polyvalente pour répétitions (soirée) sans chauffage : 30 €

Utilisation de la de la salle polyvalente pour un spectacle : 60 €

Utilisation du forum : 40 €

Utilisation d'une salle de cours : 5 €/h

### Tarifs Mairie du Rheu :

Utilisation de la salle polyvalente pour répétitions (journée 9h-17/19h) avec chauffage : 27 €

Utilisation de la salle polyvalente pour répétitions (journée 9h-17/19h) sans chauffage : 15 €

Utilisation de la salle polyvalente pour répétitions (soirée) avec chauffage : 15 €

Utilisation de la salle polyvalente pour répétitions (soirée) sans chauffage : 10 €

Utilisation de la de la salle polyvalente pour un spectacle : 27 €

Utilisation du forum : 25 €

### Manuels scolaires :

6°		5°		4°		3°	
Hist-Géo	17.45	Français	18.25	Français	18.25	Français	18.25
Maths	11,80	Maths	14.96	Maths	14.96	Maths	14.96
SVT	15,58	Hist-Géo	18,91	Hist-Géo	19.34	Hist-Géo	19.71
Anglais	13,87	SVT	20.40	SVT	20.40	SVT	20.40
Allemand	12.43	Physique	18.91	Physique	18.91	Physique	18.91
		Anglais	13.87	Allemand	12.88	Anglais	13.87
		Allemand	12.88	Latin	11.10	Allemand	12.88
		Latin	12.95	Italien	15.47	Anglais	13.28
		Espagnol	13.87			Italien	15,54
						Latin	13.25